Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS :

Par la Poste, Un An	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —
Désormais non-Enfranchis et Etranger, Port en sus	

PUBLICITÉ :

Annonces	la ligne.	0,50
Réclames	»	0,75
Faits-divers	»	1,50
Locale	»	3,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LE SÉNAT

L'article 76 (abolition du pourcentage) avait été disjoint par la commission ; il est rétabli et voté.

L'article 77 (laïcisation des écoles de filles) est également voté avec extension du délai de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans.

L'article 78 (situation des professeurs de St-Stanislas) avait été repoussé par la Commission ; il est adopté par 152 voix contre 116.

Tous les articles qui suivent sont adoptés sans modification.

On revient aux articles réservés.

Un interminable débat s'engage au sujet de l'article 2 du budget du Ministère des Finances. Tout le monde parle à la fois, M. Caillaux défend le chiffre de la Chambre.

MM. Magnien, Waldeck-Rousseau, Caillaux, Strauss, Tillaye, Dubost, etc., interviennent dans le débat.

Il y a un premier vote sur le chiffre de la Chambre qui est repoussé, mais plusieurs sénateurs réclament disant qu'il y a eu confusion sur l'objet du vote.

La discussion recommence ; finalement, on vote sur le chiffre de la Commission qui est adopté par 191 voix contre 89.

La séance est suspendue pour permettre à la Commission d'examiner les derniers articles réservés.

A la reprise, le rapporteur général fait connaître les décisions de la Commission et les divers articles sont adoptés.

Le chiffre de l'émission nécessaire d'obligations à court terme s'élèvera à 72 millions.

L'ensemble du budget est voté par **265** voix contre **2**.

La séance est levée ; séance ce matin, à 9 h. 30, pour les lois électorales.

LA CHAMBRE

Le repos hebdomadaire

La Chambre adopte successivement tels que le propose la Commission, tous les articles du projet.

L'ensemble est adopté par 422 voix contre 10.

La Chambre décide de siéger ce matin, vendredi.

La séance est levée à 6 h. 50.

COMMISSION DU BUDGET

Séance de nuit

La Commission du budget a tenu une séance, cette nuit, pour examiner le budget retour du Sénat.

La Commission est résolue à maintenir la décision adoptée par la Chambre et repoussée par le Sénat en ce qui concerne l'emprunt de Chine.

Elle s'est alliée pour la taxe des journaux à l'amendement Rabier, repoussé par le Sénat à une voix de majorité. La Commission ne maintient pas le crédit pour la fourniture de bière, cidre ou vin aux soldats.

La délibération a duré très tard.

La Chambre sera saisie du rapport de M. Merlou dans la séance de ce matin.

Tarnopol (Galicie). — Une grande manifestation anti-allemande a eu lieu ici. Plus de 200 étudiants auxquels s'étaient joints de nombreux ouvriers ont manifesté devant le cirque Richter dont le propriétaire est un prussien; le cirque a été très endommagé, 206 étudiants ont été arrêtés mais en présence de l'attitude menaçante de la foule, on a dû les relâcher. Le cirque a quitté la ville.

Anglais et Boers

Londres. — L'évêque anglican de Rochester a prescrit des prières publiques pour la paix.

—

Gravenhague. — Les principaux Boers interviewés disent que le dernier succès des Anglais sur Delarey est purement imaginaire : les canons pris par les Anglais ont été abandonnés par les Boers. Quant aux prisonniers, ce sont des vieillards et des enfants malades ou blessés.

—

Londres. — Les journaux de Londres publient des articles élogieux sur Cécil Rhodes; seul le *Star* dit que Rhodes est, dans une large mesure, responsable de chaque goutte de sang versée depuis deux ans.

Les funérailles de Cécil Rhodes auront lieu au Cap, mercredi, aux frais du gouvernement.

LE JEUDI-SAINT

A LILLE

Le temps a heureusement favorisé hier la visite traditionnelle des Lillois aux reposoirs des différentes paroisses.

Vers trois et quatre heures de l'après-midi, dans les églises du Centre, une foule nombreuse se pressait pour l'adoration de Jésus-Hostie, en ce jour de la Commémoration de la Sainte Cène.

Suivant les ressources dont on disposait, les autels élevés à cette intention étaient plus ou moins riches, plus ou moins somptueux, mais partout on constatait un goût éclairé et un désir évident de mettre le mieux possible, la décoration en conformité avec le souvenir des événements qui se sont passées la veille de la mort du Sauveur.

⁂

A Saint-Martin d'Esquermes, l'autel, placé à droite, sous les orgues, est dominé par une immense croix faite de rameaux de buis. Des plantes vertes sont disposées de chaque côté.

A l'église Saint-Benoît-Labre et Notre-Dame de Pellevoisin, il a été tiré un excellent parti de la belle chapelle de la Sainte-Agonie, où l'on voit, sur l'autel, Notre-Seigneur au jardin des Oliviers recevant la visite de l'ange qui lui apporte le calice.

L'entrée de la chapelle est ornée de tentures rouges, la chapelle même de plantes ornementales et l'autel de fleurs et de candélabres.

Le reposoir de Saint-Vincent-de-Paul, à Moulins-Lille, est proportionné aux dimensions de l'église. Placé sous le portail, il représente Jésus au tombeau, dans le rocher, sous la croix du Calvaire. Tout le tour, des bannières et tentures en velours rouge avec inscriptions; au-dessus un dôme à bandes de velours rouge. On reçoit de ce bel ensemble une impression profonde.

A Notre-Dame de Consolation, le calice, entouré de lumières et de plantes, est placé à droite, au Calvaire.

La décoration du reposoir à l'église Saint-Michel est sévère et grandiose ; le blanc de l'arche tranche nettement sur le rouge sombre des draperies de l'autel et des degrés.

Sous les orgues et derrière le grand portail de Saint-Maurice, on a pu aménager un profond sanctuaire, où l'on aperçoit le Saint Ciboire couronné d'or et, au-dessous, Jésus au tombeau. Les statues, l'ornementation, le luminaire produisent un effet imposant.

A Sainte-Catherine, le reposoir est également en profondeur sous les grandes orgues ; la couleur rouge domine.

On a fait une application heureuse de l'électricité autour du Saint Sacrement et, au dessus de la chapelle, dans la représentation d'un calice surmonté d'une hostie rayonnante.

⁂

Ces reposoirs ont été édifiés dans une note sombre, alors que dans d'autres églises, mais surtout dans les chapelles des communautés, priment le blanc et l'or.

Il en est ainsi à l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, à l'église du Sacré-Cœur, où la chapelle de l'abside est merveilleusement parée.

D'un dôme blanc descendent quatre bandes de gaze de même nuance parsemée d'or, sur l'autel tout blanc sont placés des candélabres dorés ; un cordon de lumières court au pied de la croix du sommet et le Saint-Ciboire, sur lequel, de ce fait, l'attention se trouve attirée, est environné d'une clarté provenant de cierges dissimulés.

Les vitraux, assez sombres, mettent en valeur une si magnifique disposition.

Même remarque chez les Carmélites, où l'autel superbe, tout blanc et or, est adossé à une riche draperie blanche frangée d'or et situé sous le demi-jour d'un vitrail.

A la chapelle de N.-D. de Réconciliation, ancienne église d'Esquermes, actuellement occupée par les Clarisses, le reposoir est tendu de calicot blanc froncé ; en haut, s'harmonisant avec le blanc, on a disposé de la gaze jaune qui simule assez heureusement un effet de clarté.

Chez les Pères Camilliens, le Saint-Sacrement a été transporté à l'autel de droite, qui est entouré de verdure. Le tabernacle est ombragé de palmiers.

Les Dominicains ont employé à l'éclairage de la chapelle les veilleuses, les bougies et l'électricité aux feux multicolores.

Un ostensoir formé de petites ampoules est placé sur une tente blanche sous laquelle repose l'arche, marquée des tables de la loi. Le saint ciboire, environné de grappes et d'épis, est placé au-dessus de l'arche.

Le reposoir des PP. Franciscains, rue Colson, est d'un extrême bon goût. Il est bordé de tentures rouges ; sur l'autel blanc, des gerbes et des chandeliers d'or ; le calice est sous un petit dais blanc, au sommet d'or ; des plantes vertes sont disposées à droite et à gauche de l'autel ; des fleurs sont éparpillées sur le tapis.

⁂

Il a été fait un mélange des couleurs sombres et claires à la chapelle de la rue Mazagran, à l'église Saint-Joseph, à l'église Saint Sauveur, à Saint-Etienne, à Saint-André, à la chapelle des Pères Blancs, rue Lydéric, et à Sainte-Marie-Madeleine.

Le reposoir de l'église Saint-Joseph est élevé sous les orgues.

L'autel très simple, orné d'une magnifique nappe de dentelle dorée, se trouve au milieu d'une profusion de plantes vertes.

Le reposoir est blanc et or, à Saint-Sauveur ; aux tentures blanches sont mêlées des bandes rouges.

A l'église Saint-Etienne, l'autel du Sacré-Cœur a été aménagé pour la circonstance. De nombreux candélabres le garnissent, et, dans le sanctuaire, sont disposées des corbeilles de fleurs et des plantes vertes. D'un dôme descendent des draperies de velours pourpre.

A Saint-André et à Sainte-Marie-Madeleine, les décorations principales sont celles des années précédentes : le dôme rouge, dans la première paroisse, les plantes vertes dans la seconde.

Enfin, chez les Pères Blancs, rue Lydéric, un velours rouge entr'ouvert laisse voir, se détachant sur fond blanc, le calice, au-dessous duquel est étendue une grande et magnifique croix de fleurs.

Les portes des passages conduisant à Notre-Dame de la Treille étaient fermées. Les offices de la Semaine Sainte ne sont pas célébrés à la basilique.

LE CONGRÈS DES JAUNES

Plusieurs délégués des Syndicats jaunes du Nord ont pris part au premier Congrès national des Syndicats jaunes qui s'est ouvert, hier, à Paris.

MM. Doxel, de Tourcoing ; Palamède, de Seclin, et Jooris, ont présenté des rapports protestant contre la réduction des heures de travail dans les tissages. M. Leclerc, de Lille, n'est pas complètement d'accord avec les rapporteurs : il accuse la surproduction et demande l'entière exécution de la loi Colliard.

Les rapporteurs maintiennent leurs conclusions qui sont adoptées.

M. Darquenne, président du syndicat métallurgiste de Denain, propose un vœu tendant à confier la réglementation des heures de travail aux Conseils du travail ; M. Capillon, mineur d'Hergnies, appuie ce vœu qui est adopté.

M. Delcourt-Haillot, de Valenciennes, a fait un intéressant discours sur l'insaisissabilité du salaire ; ses conclusions ont été adoptées.

Enfin, M. Leclerc, de Lille, a fortement intéressé l'auditoire par son discours très documenté sur les Retraites ouvrières.

PETIT CALENDRIER

Vendredi 29. — **Vendredi-Saint.** — **La Mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ.** — Ador. : Bachant, Hayecourt.

Soleil : lever 5 h. 56, coucher 6 h. 28. — Lune : lever 11 h. 07 m., coucher, 7 h. 43 s.

Samedi 29. — **Samedi-Saint.** — **Jour d'ordination.** — **Bénédiction des Fonts.** — Ad. : Houdain, Mecquignies.

Soleil : lever 5 h. 48, coucher 6 h. 28. — Lune : lever . h. .. s., coucher 8 h. 28 s.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 24, Grande-Rue.

Les Rues de Roubaix

La rue de la Basse-Masure est longue de 440 mètres et large de 12 mètres ; elle est comprise entre la rue Turgot et la rue Voltaire, en face de la place du Progrès.

Elle est située dans le canton Nord et dépend du 4e arrondissement de police, rue St-Joseph.

Trois paroisses se partagent cette rue : jusqu'à la rue des Récollets, c'est la paroisse Notre-Dame ; la paroisse Saint-Joseph a le reste de la rue, du côté des numéros impairs ; et le côté des numéros pairs appartient à la paroisse du Sacré-Cœur.

En 1896, cette rue comptait 573 habitants et 850 en 1901, avec 168 maisons.

Les électeurs votent.

⁂

La rue de la Basse-Masure a tiré son nom de l'estaminet ayant cette enseigne : *A la Basse-Masure*, tenu autrefois par le père de M. François Fauvarque — *cho del'Basse* — actuellement conseiller municipal, et ensuite par lui-même à l'angle de cette rue et de la rue des Récollets.

En 1897, M. François Fauvarque demandait l'autorisation de construire un mur de clôture front à la rue de la Basse-Masure qui, à cette époque-là n'était qu'un sentier de 7 à 8 mètres de large.

Il s'engageait à céder gratuitement le terrain d'une valeur de 4.200 francs, et moyennant le payement d'une somme de 500 francs à démolir une maison obstruant l'entrée de la rue.

Par contre, la ville devait construire à ses frais le tronçon d'aqueduc à établir depuis la rue des Récollets jusqu'à l'extrémité de la propriété de M. François Fauvarque, soit sur une longueur de 120 mètres.

Cette proposition était votée par le Conseil municipal le 9 avril 1897 et la réception des travaux dont la dépense s'élevait à 2070 fr., était approuvée en 1898.

Huit ans plus tard, les riverains propriétaires des terrains situés le long du sentier faisant suite à la rue, s'engageaient à céder gratuitement le sol nécessaire au prolongement sur une largeur de 12 mètres et à prendre à leur charge les deux tiers de la dépense occasionnée par les travaux de mise en état de viabilité.

Dans sa réunion du 12 février 1907, le Conseil acceptait ces propositions et la réception des travaux dont la dépense s'était élevée à 14.932 f 51 était votée l'année suivante.

La rue de la Basse-Masure devint alors ce qu'elle est aujourd'hui.

JEHAN DES VIGNES.

Propos d'un Roubaisien

LE « BEAU JARDIN »

Roubaix, la « ville aux cheminées » où tous les édifices paraissent avoir été mis au cirage ; ou les « noirets » s'écrasent sur les joues roses et les faux-cols blancs ; Roubaix, la ville aux vastes usines et aux longues théories de travailleurs ; Roubaix, la ville industrielle dont l'activité emplit ses artères d'une animation qui mêle les tramways, les piétons, les voitures de maître, les automobiles, les bicyclettes, les lourds camions chargés de balles de laine et les légères charrettes anglaises ; Roubaix dont l'atmosphère est saturé de fumée ; Roubaix où s'agite une population très dense, très mêlée, possède un coin empli de fraîcheur et de calme qu'on a appelé avec raison, le « Beau Jardin ».

Las des durs pavés, on peut s'y promener dans les allées sablées ; on y peut changer d'air sous ses grands arbres ; on y peut reposer ses yeux fatigués sous le vert sombre des pelouses ; on y peut voir couler un peu d'eau ; et les étangs où glissent les cygnes et jacassent les canards, sont assez vastes pour donner l'illusion de la vraie nature.

⁂

Dans un cadre de verdure s'élève le monument du chansonnier Nadaud.

Peut-être cause-t-il encore avec les ciseaux, comme il chantait autrefois :

J'étais dans un vallon plein d'ombre
Qu'habitaient des oiseaux sans nombre.
. . . . . .
Je leur disais dans ma paresse :
— Pourquoi vous agiter sans cesse
Pourquoi ne pas vous reposer ?
Sans doute, ces mots les touchèrent
Car, tour à tour, ils s'approchèrent
Et nous nous mîmes à causer.
— Crois-tu, me dit une hirondelle,
Que ce soit pour montrer mon aile
Que je passe comme un éclair ?
Je poursuis l'insecte rapide
Qui va rasant le sol humide,
Ou se lève dans le ciel clair.

Peut-être interroge-t-il encore le rossignol :

— Mais toi qui est sur ta branche,
Beau chanteur, oiseau du dimanche
Pourquoi ne prends tu pas ton vol ?
Pourquoi chanter à perdre haleine,
Le demi-jour et la nuit pleine ?
— Pour chanter, dit le rossignol.

Gustave Nadaud fit comme le rossignol ; et son buste trempette, quand il entend dans les allées du Parc redire quelques-unes de ses chansons populaires :

Brigadier, répondit Pandore,
Brigadier, vous avez raison...

LE HUTIN.

LES EMPLOYÉS DES TRAMWAYS

La grève ajournée

La Commission du « Syndicat des employés et des ouvriers des tramways » quoique démissionnaire, a pris une décision tendant à ajourner la grève, dans une réunion tenue mercredi soir.

Devant le nombre de voix presque également partagées sur la date de la grève, elle a résolu d'attendre la réponse de la Compagnie, espérant qu'elle serait favorable et éviterait un conflit regrettable aux intérêts de tous.

La Commission organisera une réunion générale de tous les employés le jour de la réception de cette réponse.

Le Jeudi-Saint. — Les émouvantes cérémonies par lesquelles l'Eglise célèbre les mystères de la mort et de la résurrection du Christ ont commencé hier, par le chant des matines.

Les offices de la journée rappellent l'institution de l'Eucharistie avec la messe commencée dans la joie des chants de l'orgue et les volées des cloches et achevée dans une indéfinissable impression de tristesse.

Puis c'est la translation du Saint-Sacrement au reposoir du porche des églises où il doit séjourner pendant ces jours saints et enfin le rite funèbre du dépouillement des autels.

Le soir, c'est le chant du *Stabat* avec le récit de la Passion, dans la plupart des églises.

Paroisse Notre-Dame. — Ce soir, à 8 h. 1/2, avant le sermon de la Passion, par le R. P. Pascal, la maîtrise chantera le *Miserere*, et après le sermon *O Crux Ave* et le *Christus*, de Léonard Léo, maître de chapelle à Milan.

Tiers-Ordre de Saint-François. — *Fraternité des hommes.* — Dimanche prochain 30 mars auront lieu les réunions mensuelles de la Fraternité. La première aura lieu à 6 h. 1/2 du matin ; la deuxième aura lieu à 11 h. 1/2 du matin.

Un médecin roubaisien récompensé. — Dans la liste des récompenses décernées par M. le Ministre de l'intérieur, sur la proposition de l'Académie de Médecine, aux personnes qui se sont distinguées par leurs travaux spéciaux sur les épidémies en 1900, nous trouvons la suivante :

Rappel de médaille d'argent à M. le docteur Feldtkerba, à Roubaix, pour son travail sur « les complications cutanées graves de la rougeole (gangrène) chez les enfants. »

Mme les cambrioleurs continuent... — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits dans la maison portant le n° 61 de la rue St-Antoine, actuellement inoccupée et appartenant à M. Bayart-Cavelier, rue Fosse-aux-Chênes, 35. Ils ont enlevé quelques pièces de cuivre, notamment le robinet du compteur à gaz placé dans la pièce du rez-de-chaussée.

On suppose qu'une explosion a eu lieu au contact d'une lumière, car le compteur est détérioré et un commencement d'incendie s'est produit.

Un marchand de journaux, M. Léonard Samain, 30 ans, demeurant rue Saint-Jean, 16, qui passait jeudi, vers 4 heures du matin, a aperçu le feu et a pu l'éteindre, après avoir écrasé le tuyau à gaz du compteur.

Les dégâts sont peu importants.

Une arrestation pour tentative de vol. — Jeudi matin, vers 10 h., un marchand de chaussures, M. Alphonse Verfaillie, installé sur le marché de la place de la Liberté, remarquait qu'une femme rôdait autour de son étalage. Il la surveille et aperçut qu'elle enlevait une paire de bottines et s'apprêtait à disparaître.

Il la poursuivit et la voleuse se voyant prise rendit aussitôt la paire de chaussures dérobée, pour s'éclipser plus vite encore. Mais deux agents mis au courant du fait, l'arrêtèrent au moment où elle sortait de la maison d'un commerçant de la Grande-Rue chez qui elle est employée comme servante.

C'est une nommée Stévenard, née Henriette Cauchy, 29 ans.

Les accidents de travail. — Un électricien Charles Plouvier, 24 ans, demeurant rue Saint-Etienne, travaillant pour le compte de M. Louis Loez, rue du Bois, blessé au bas-ventre, 15 jours de repos.

— Un chauffeur, Charles Ladsous, 52 ans, demeurant Grande-Rue, cour Baas, travaillant chez M. Alphonse Vernier, blessé au genou gauche, 10 jours de repos.

— Un domestique, Georges Fournier, 23 ans, demeurant rue Marengo, travaillant pour le compte de la Brasserie l'« Union Roubaix-Tourcoing », rue Meyerbeer, blessé à la main, 10 jours de repos.

— Chez MM. Motte et Meillassoux, rue du Coq-Français, un teinturier, Henri Terlin, 31 ans, demeurant à l'angle des rues Monge et Franklin, blessé à la jambe gauche, 15 jours de repos.

— Au même établissement, un apprêteur, Hippolyte Liagre, 17 ans, rue des Longues-Haies, cour Vroman, blessé au bras gauche, 10 jours de repos.

— Au même établissement, un apprêteur, Ernest Boone, 13 ans, rue des Longues-Haies, cour Jénart, blessé à la main droite, 15 jours de repos.

— Un terrassier, Jean Verdick, 56 ans, demeurant aux Ballons, à Hem, travaillant pour la Compagnie du gaz, rue de Tourcoing, blessé au pied droit, 15 jours de repos.

Nous avons failli manger 80 kilos de poissons de mauvaise qualité saisis au minck, jeudi matin.

Etat-civil de Roubaix

du 27 mars

Naissances. — Marceline Ladsous, rue Blanchemaille. — Jean Guffroy, rue Pellart, 5. — Marcel Dupont, r. du Fontenoy, cour Flipo, 15. Robert Dorny, rue d'Alsace, 51. — Marguerite De Beever, rue de Béthune, 6. — Blanche Chrétien, rue de l'Ermitage, cour Billot, 20. — Gustave Hessens, rue de la Barbe-d'Or, 13. — Marcel Pruvost, rue Blanchemaille. — Gaston Maryns, rue de Rocroi, 26.

Décès. — Célestine Luxsiez, 73 ans, r. Monge, 79. — Xavier Motte, 17 jours, rue Dammartin, 55. — François Harinckouke, 46 ans, boulevard Gambetta, 103.

CROIX

La Commission scolaire s'est réunie hier après midi, à 2 h., sous la présidence du Maire, de M. Caen, délégué cantonal, et de M. Bourbon, inspecteur.

Trente réprimandes ont été faites.

Cela provient de la négligence des parents à envoyer leurs enfants en classe.

Il y a également huit contraventions par le Commissaire de police.

Etat-civil de Croix

Décès. — François Caucheteux, 12 jours, rue de Roubaix, 35.

HEM

Adjudication. — Jeudi à 3 heures, a eu lieu l'adjudication des écoles de garçons et filles à construire aux Trois-Baudets. Le devis s'élevait à la somme de 46.540 fr. 05.

L'adjudicataire est M. Rémy Van Welden, de Roubaix, avec un rabais de 12 fr. 18 0/0.

Les autres soumissionnaires étaient M. Osc. Briffaut, 9 fr. 62 0/0 — De Graeve, 9 fr. — P. Dhalluin, 8 fr. 50 — Vantroye, 8 fr. 55 — A. Droissart, 10 fr. 46 — Delecroix frères, 10 fr. 27 — Duhayon, 12 fr. 05 — Charles Van Welden, 7 fr. 48 — Landrieux, 11 fr. 28 — Planquart, 7 fr. 59 — Rasson Paul, 7 fr. 60.

RHUMATISANTS

GOUTTEUX & ARTHRITIQUES

et tous les malades qui souffrent de *Douleurs, Névralgies, Gravelle, Lumbago, Coliques hépatiques et néphrétiques, Asthme, Maladies du Foie et des Reins*, et qui **veulent être guéris radicalement**, ont intérêt à lire cette lettre — une des nombreuses lettres de félicitations qui arrivent journellement à M. Malavant — et qui atteste l'efficacité du **Traitement du Chartreux dom Marie**. Elle est écrite sous l'influence de la reconnaissance et du désir de faire le bien.

Brûlé de La Rochelle et Saintes. La Rochelle, 9 Mars 1902.

Monsieur Malavant,

Je suis très satisfait du résultat obtenu par les deux premiers flacons du **Traitement du Chartreux dom Marie** que j'ai employés ; ils m'ont beaucoup soulagé, je vais continuer cet excellent remède.

Je vous enverrai bien volontiers à vous servir de mon nom, pour affirmer l'efficacité de ce produit.

Veuillez agréer, etc. Abbé BOUQUIN,
Quai Marbec, La Rochelle. Vicaire Général.

Le **Traitement du Chartreux dom Marie** guérit *toujours* ; il ne peut pas avoir d'insuccès, car il s'attaque à la racine même du mal : il tamise le sang, détruit et expulse l'acide urique qui est le germe de la maladie.

Le **Traitement du Chartreux dom Marie** est un composé de plantes dépuratives absolument inoffensives ; il s'applique à tous les âges et ne nécessite aucun changement dans le régime habituel du malade.

Demandez à M. Malavant la brochure de 45 pages sur le *Rhumatisme*, les *Névralgies* et les *Douleurs*, elle vous sera envoyée gratuitement. Prix du **Traitement du Chartreux** : 3 fr., franco, 9 fr. Dépôt général, à Paris, pharmacie **Malavant**, 19, rue des Deux-Ponts ; à Roubaix, pharmacie **Boyaval**, 108, rue de Lannoy. Exiger le flacon dans une boîte, le timbre bleu de l'Etat Français et la signature *Dom Marie* pour éviter les contrefaçons.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 25, Rue des Ursulines.

Pages d'Histoire locale

22 thermidor an IV (9 août 1796). — La municipalité de Tourcoing informe le Directoire exécutif près l'Administration du département du Nord qu'il a fait arrêter et conduire à Lille tous les jeunes gens au nombre de cinq de la 1re réquisition qui vivaient tranquillement chez eux, sans permission, et qu'elle y a joint trois émigrés.

« Nous devons vous faire observer, ajoute-t-elle, que Tourcoing est la seule commune du canton où vos ordres soient exécutés car on nous écrit que les jeunes gens de la réquisition des autres communes ne sont pas poursuivis comme ici. Quant à nous, nous avons fait le serment de remplir nos fonctions, conformément aux lois et nous nous ferons un devoir de le faire jusqu'au bout avec fidélité. »

Qu'on le rende à ses études... sur la pompe humide

Voilà M. Dron pris au piège.

Ne pas être pour la suppression des bouilleurs de cru, dit son journal, c'est ignorer complètement les intérêts d'une circonscription industrielle et agricole.

Tourcoing, Neuville, Bondues, Marcq, Mouvaux, constituent une circonscription industrielle et agricole.

Et M. Dron ne s'est pas prononcé à la Chambre, contre les privilèges des Bouilleurs de Cru.

Dans le vote de la loi Caillaux, il s'est moqué des intérêts de ses électeurs. Il s'est abstenu afin de ne point déplaire au ministère de son cœur.

Il nous souvient, à ce sujet, d'une réunion tenue à Tourcoing, par les cabaretiers, le 9 janvier 1901. L'un d'eux promit alors que les électeurs se souviendraient, au jour du scrutin, de l'abstention de M. Dron, dans le vote d'une loi qui rend précaire la situation des membres de la corporation.

Après cela oserait-il prendre, comme M. Grousseau l'a fait hier, dans la lettre que nous avons publiée, l'engagement suivant :

Rien ne me gêne pour prendre la défense pleine et entière des intérêts de la culture et de la distillerie du Nord. Je veux employer les connaissances spéciales que m'a procurées l'enseignement des questions administratives, économiques et fiscales. Dans la situation actuelle, si lamentable et si injuste, revendiquant l'application du grand principe de l'égalité devant l'impôt, je repousse la taxe différentielle des alcools et je demande la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Non, il ne peut plus, car il a trahi les intérêts de Tourcoing et plus encore ceux de Bondues, Neuville, Mouvaux et Marcq.

Un tel candidat doit être emballé dans une belle veste et rendu à ses chères études...

Le Jeudi-Saint. — Pendant toute la journée du Jeudi-Saint une affluence considérable de fidèles n'a cessé de visiter les églises. Le matin de nombreuses communions ont eu lieu ; au *Stabat*, le soir, les églises étaient combles.

A Notre Dame, la maîtrise de la paroisse, sous la direction de M. J.-B. Wibaux, maître de chapelle, a interprété le *Stabat* de Frédéric Dubois, et les *Lamentations de Jérémie* de Gounod. La belle voix de M. Paul Deldyck a rehaussé ces chants.

Un obit solennel sera célébré le lundi de Pâques, à 9 h. 1/2, en l'église Saint-Louis, pour le repos des âmes de Monsieur Scalabre-Delcour et des ouvriers de son établissement décédés pendant l'année 1901-1902.

Les circulaires électorales. — Les socialistes, en une circulaire distribuée en ville, jeudi, et intitulée ; « Où sont les menteurs ? » maintiennent que l'Administration du Bureau de bienfaisance a retiré deux pains par semaine à chaque gréviste de la filature Vanden Berghe-Desurmont. Ils ajoutent :

Ces Messieurs (les administrateurs du Bureau de bienfaisance) disent qu'ils n'ont pas besoin d'ajouter que le maire de la ville est complètement étranger aux décisions prises par l'assemblée des administrateurs. Ah, mais dites donc, Messieurs, nous prenez-vous pour des niais ? — Est-ce que tout le monde ne sait pas que le Maire est le président de l'administration du Bureau de bienfaisance !

Une seconde circulaire socialiste adressée aux habitants de la Croix-Rouge de la Marlière, du Chêne-Houpline et du Virolois, ont également trait au Bureau de Bienfaisance « que préside M. Dron. »

Nous n'avons pas à intervenir dans ces disputes entre collectivistes et dronistes.

Voyageurs de commerce voyageant en Belgique. — A la suite d'un accord intervenu entre les gouvernements français et belge, les voyageurs de commerce voyageant en Belgique pour le compte d'une maison française et les voyageurs de commerce belge voyageant en France pour le compte d'une maison belge sont réciproquement exempts du droit de patente depuis le 1er janvier 1902.

Toutefois, le bénéfice de cette exemption est subordonné à la production d'une carte de légitimation dont les commis-voyageurs doivent être munis et en l'absence de laquelle une taxe de patente de 20 francs leur sera appliquée en Belgique.

Les intéressés pourront se procurer cette carte de légitimation au bureau de la Chambre de Commerce, rue Carnot, 78, tous les jours non fériés, de onze heures à midi.

(Communiqué de la Chambre de Commerce).

Exposition et vente d'objets licencieux. — La section tourquennoise de la Ligue contre la licence des rues nous prie d'insérer ce qui suit :

Dans les bureaux de tabacs, M. le Directeur général des contributions indirectes a adressé aux directeurs départementaux, une circulaire qui mérite d'être approuvée et que nous vous prions de reproduire :

Lettre commune, n° 228, 1re division, 4e bureau.

Débits de tabacs. Exposition et vente d'objets licencieux.

M. le Directeur, un certain nombre de titulaires ou de gérants de débits de tabac ont été signalés comme exposant dans leurs vitrines et livrant à la vente des cartes postales à images licencieuses et des journaux offrant à leur première page des dessins outrageants pour les mœurs. Il s'agit là de véritables abus qu'il importe de réprimer.

On ne saurait tolérer, en effet, que des commerçants auxquels l'Etat confie la vente des produits monopolisés et qui, à ce titre, deviennent ses représentants, provoquent des agissements répréhensibles, des commentaires fâcheux de la part du public.

L'administration, qui ne manquerait pas d'être accusée de complicité, voit son bon renom engagé par là même.

D'autre part, il est de son devoir de veiller à ce que ses commettants ne se livrent à aucune opération, à aucun trafic de nature à gêner ou même éloigner une catégorie de consommateurs. C'est à ce double titre qu'elle a droit d'intervenir.

Quand aux conditions mêmes dans lesquelles doit se produire cette intervention, il ne nous échappera pas qu'en vertu de son pouvoir disciplinaire, elle dispose de moyens d'action immédiats et directs et qu'elle peut toujours interdire à un débitant de tabac l'exercice d'un commerce qui est de nature à nuire à sa considération.

Mais il doit demeurer bien entendu que, par cela même qu'il s'agira dans certains cas d'apporter une entrave aux opérations commerciales des débitants, les interdictions ne devront être prononcées qu'avec discernement. Il semble donc indispensable que les employés, sous peine de s'exposer à dépasser le but, ne prennent des mesures de cette nature qu'après vous en avoir référé et, de votre côté, vous n'hésiterez pas si le besoin s'en fait sentir à prendre vous-même l'avis de l'administration.

Cercle du Petit-Château. — Le Lundi de Pâques, à 8 h. 1/2, en l'église Notre-Dame, sera célébré un obit anniversaire pour les membres défunts du Cercle.

M. Paul Deldyck interprétera à l'Elévation un *O salutaris* de Gounod, et à l'issue de la messe le *Chant de Pâques* de Granier.

Après la cérémonie, retour au Cercle pour le jeu de boule.

Fêtes musicales des 17, 18 et 19 mai 1902. — Le Comité d'organisation rappelle que tenant à assurer aux étrangers qui lui feront l'honneur de répondre à son appel, en même temps qu'un chaleureux accueil, le logement et la nourriture, il invite les hôteliers, aubergistes, restaurateurs, propriétaires et locataires principaux, à faire connaître, au plus tôt, le nombre de repas qu'ils peuvent donner dans les journées des 18 et 19 mai 1902, ainsi que le nombre de chambres ou de logements dont ils pourront disposer.

Les communications seront reçues par écrit au Bureau du Chef du Secrétariat de la Mairie, secrétaire-adjoint de la Commission des fêtes.

Grande Ducasse du Brun-Pain, les 30, 31 mars et 1er avril. Fêtes de Pâques. — Programme : Samedi 29, à 8 heures du soir, ouverture de la Fête avec retraite aux flambeaux par l'Harmonie du Brun-Pain : le départ aura lieu au siège de la Société, contour Sainte-Anne et suivra les rues suivantes : Brun-Pain, du Bois, du Clinquet, de Paris, du Brun-Pain, du Moulin, Fin-de-la-Guerre, des Champs, du Brun-Pain, d'Amor, de Bondues. Dislocation.

Lundi 31 mars, à 7 h. 1/2 du matin, grand concours de pinsons, 20 fr. de prix d'honneur, plus les mises qui seront de 0,50 c. Les inscriptions se feront chez M. Alphonse Catteau, rue de Bondues ; la lecture des lettres chez M. Norbert Delplanque, rue d'Amor ; la remise des prix, chez M. Joseph Dearumeau, rue de Bondues.

— Le même jour, à 4 h. 1/2 très précises du soir, 604e ascension de Jean-Baptiste Glorieux, doyen des aéronautes, lequel exécutera ses exercices de gymnastique au-dessous de la nacelle. L'aéronaute se servira pour cette ascension de son nouvel et magnifique aérostat en soie, *La Ville de Roubaix*, avec lequel il a fait en octobre dernier le voyage de Paris à Berlin. Au départ du ballon, une distribution gratuite sera faite de dix mille tablettes de chocolat des Boers.

— Mardi, à 5 h. du soir, grand concours de coqs, mise 7 fr., gagnant 20 fr. Le concours sera organisé par la société « Les Entêtés », établie chez M. Edouard Dendiével, estaminet du *Beau-Parc*, rue du Brun-Pain. Les engagements sont reçus au siège de la société, à partir d'aujourd'hui jusqu'au mardi 1er avril, à 4 h. du soir.

Plusieurs jeux populaires auront lieu les dimanche, lundi et mardi de la ducasse.

Une tentation terrible pour un voleur. — M. Hamand, horloger, rue de Mouvaux, avait oublié, mercredi soir, de rentrer une boîte recouverte d'une vitrine et dans laquelle se trouvaient 3 montres en acier bruni, 8 en acier, 12 en nickel et 2 chaînes également en nickel. La tentation fut irrésistible pour un malhonnête homme venant à passer. Ce voleur s'appropria le contenu de la vitrine et tranquillement s'éloigna. La police a ouvert une enquête. Les objets volés ont une valeur de 240 francs environ.

Les accidents de travail. — François Vandorme, 65 ans, camionneur, 219, rue des Cinq-Voies, a fait une chute en descendant de son camion et s'est contusionné au thorax. Soins du docteur Leduc ; repos de 8 jours.

— Henri Barbe, 33 ans, fileur, rue de Roubaix, 187, s'est fait une entorse à la cheville gauche en descendant de son métier. Soins du docteur Picquet ; repos de 10 jours.

Les arrivages aux Halles de jeudi : huîtres 1900, marée 670 k., laitues 850.

Etat-Civil de Tourcoing

Dragées et Boîtes pour **BAPTÊMES**
THOMAS FILS, 5, r. du Priez, pe la Gare, **LILLE**

du 27 mars

Naissances. — Wyndaele Hortense, rue Nationale, 122. — Borgraeve Philomène, rue de Gand. — Spitals Claire, rue Franklin, 9. — Vermeersch Eugénie, rue de Gand, 617. — Delepaux Albert, rue de Mouvaux, 99. — Delbar Jean, rue Fénelon, 23. — Delahaye Georges, rue de Lorraine, 10.

Décès. — Castel Célestine, 69 ans, rue de Renaix, 96. — Caboor Marcel, 1 an, rue de Menin. Deffrennes J.-B. 15 ans, rue du Moulin, 115.

BOURSE DE TOURCOING

Basée sur la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

Tourcoing, 27 mars.

MOIS	COTE précédte	COTE 11 h. 1/2 Roubaix	COTE 4 h. 1/4 Tourc.
1 Janvier	—	—	—
2 Février	—	—	—
3 Mars	—	—	—